



## Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace

### Fiche Technique Synthétique – Déductions solos

	Description	Déduction	Qui est responsable <sup>1</sup>
1	<b>Durée du programme – par tranche de 5 sec. en trop ou en moins</b>	- 1,0	Juge Arbitre <sup>2</sup>
2	<b>Interruption du programme de plus de 10 sec :</b> Catégories jusqu'à Cadet - entre 11 et 20 sec. - entre 21 et 30 sec. - entre 31 et 40 sec Catégories Junior et Sénior - entre 11 et 20 sec. - entre 21 et 30 sec. - entre 31 et 40 sec Interruption : temps écoulé entre le moment où le patineur arrête l'exécution de son programme jusqu'au moment où il le reprend	- 0,5 - 1,0 - 1,5  - 1,0 - 2,0 - 3,0	<b>Juge Arbitre</b> <i>Si l'interruption excède 40 sec, le JA sifflera et le solo sera disqualifié.</i>  Pour les catégories jusqu'à cadet, le Juge Arbitre doit donner une instruction spécifique à l'opérateur système et contrôler l'entrée correcte dans chaque cas (déductions non standardisées)
3	<b>Costume/Accessoire: Danse Imposée / Libre</b> (cf règle 1.1.3) Ex : - pas de jupe pour les filles ou buste couvert à moins de 50 % - accessoire interdit (qu'il soit utilisé ou non) : chapeau, boa, collier etc... Exemples d'accessoires interdits : cf règle 1.1.3 – 2 b)	<b>Costume : Danse d'Interprétation</b> (cf règle 1.1.3) Costume non digne, non décent, non adapté à la discipline ou donnant l'effet d'une nudité excessive <i>!/\ L'accessoire est optionnel mais en cas de présence d'un accessoire, il doit obligatoirement être utilisé au cours du programme.</i>	- 1,0  <b>Juges (yc JA) à la majorité – pas de déduction si 50 :50</b>
4	<b>Costume (perte sur la glace des parties du costume ou décoration)</b> (cf règle 1.1.3)	- 1,0	Juge Arbitre
5	<b>Musique :</b> Danse Libre Solos Lame à Minime (cf règle 1.4.1 c)  <b>Danse Imposée Solo si choix de musique autorisé :</b> - Non fourniture du support de la musique - Choix du morceau n°6 - Non respect du style/rythme - Violation du tempo requis - Dépassement de la durée maximale autorisée - par tranche de 5 sec supp.	- 2,0  -0.5 -1.0 -1.0 -1.0 -1.0	<b>Juges (yc JA) à la majorité – pas de déduction si 50 :50</b>  JA Juges (yc JA) à la majorité Juges (yc JA) à la majorité JA JA

<sup>1</sup> Pour certaines Compétitions, une même personne peut cumuler les fonctions de Juge Arbitre et de Contrôleur Technique.

<sup>2</sup> Il est recommandé que le Juge Arbitre soit assisté d'un chronomètre pour la durée des programmes.

6	<b>Mouvements/Éléments Interdits (Danse Libre Solo Lame à Minime)</b> , cf règle 1.4.3 <ul style="list-style-type: none"> <li>- saut de plus d'une révolution</li> <li>- se coucher sur la glace</li> </ul> <p>Note :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'agenouiller, glisser sur les deux genoux ou s'asseoir sur la glace est considéré comme une Chute (cf. para 8 ci-dessous)</li> <li>- un élément non permis (saut de plus d'un demi-tour, pirouette...) effectué dans une séquence de Pas est sanctionné dans le GOE de l'élément</li> </ul>	<b>Mouvements/Éléments Interdits (Danse d'Interprétation Solo Cadet à Senior)</b> , cf règle 1.5.3 <ul style="list-style-type: none"> <li>- acrobaties et équilibres sur les mains</li> <li>- saut de plus d'une révolution</li> <li>- se coucher sur la glace (sauf au début du programme)</li> </ul>	- 2,0	<b>Spécialiste Technique identifie ( ou, le cas échéant, détecté par le système de calcul) Contrôleur Technique confirme ou corrige et déduit</b> NB: S'il y a un mouvement illégal pendant l'exécution d'un élément requis, la déduction pour élément/mouvement illégal s'appliquera et l'élément requis recevra un niveau de difficulté 1 si les exigences pour l'obtention de ce niveau sont remplies. Sinon, l'élément requis sera appelé sans niveau
	<b>Éléments en excès (éléments non conformes au programme bien équilibré) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pirouette Solo (ou Pirouette Solo Combinée) en excès</li> <li>- Pirouette Solo Combinée au lieu de Pirouette Solo (Danse Libre Solo Lame à Minime, Danse d'Interprétation Solo Cadet)</li> </ul>		- 1,0 Élément reçu * (sans valeur)	<b>Spécialiste Technique identifie l'Élément Contrôleur Technique déduit</b>
8	<b>Chute durant le programme (Danse Imposée, Danse Libre, Danse d'Interprétation Solo) :</b> par chute <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégories jusqu'à Cadet</li> <li>- Catégories Junior et Sénior</li> </ul> <p>Danse Imposée : si une chute survient pendant les pas/mouvements d'introduction ou de conclusion, seuls les Officiels Techniques appliquent la déduction appropriée. Si une chute survient pendant une Section, les Officiels Techniques et les Juges appliquent la déduction appropriée.  <i>Pour l'application de cette Règle (cf. Règle 1.1.10) : une chute est une perte de contrôle par un Patineur ayant pour effet que la majorité du poids de son corps est sur la glace, supporté par tout ou partie de son corps autre que les lames : main(s), genou(x), fesse(s), toute partie du (des) bras etc.</i></p>		- 0,5 - 1,0	<b>Spécialiste Technique identifie Contrôleur Technique confirme ou corrige et déduit</b>
9	<b>Délai de 3 minutes maximum accordé par le JA suite à une interruption</b> (Cf règle 3.5.7 3.) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégories jusqu'à Cadet</li> <li>- Catégories Junior et Sénior</li> </ul>		- 2,5 - 5,0	<b>Juge Arbitre</b> Pour les catégories jusqu'à cadet, le Juge Arbitre doit donner une instruction spécifique à l'opérateur système et contrôler l'entrée correcte dans chaque cas (déduction non standardisée)
10	<b>Feuille de programme erronée</b> (cf règle 3.3.12)		- 0,5	<b>Contrôleur Technique</b>
11	<b>Démarrage tardif</b> (Cf règle 3.5.7. 1.) – Plus de 30 secondes pour se placer après l'appel du speaker (Δ) Suppression des 30 sec. supplémentaires accordées au 1 <sup>er</sup> patineur de chaque groupe pour prendre la position de départ		- 1,0	<b>Juge Arbitre</b>
12	<b>Restrictions de Chorégraphie – Danse Libre</b> (Cf règle 1.4.1) Ex : - rester sur place plus de 10 secondes après le démarrage du 1 <sup>er</sup> mouvement au début du programme <ul style="list-style-type: none"> <li>- arrêts non permis pour les Solos Lames à Benjamins</li> <li>- 2 arrêts maximum autorisés pour les Minimes (pas plus de 5 secondes par arrêt)</li> <li>- répétitions excessives de glissades sur un genou ou de pas sur les pointes</li> <li>- poser la main sur la glace</li> </ul>	<b>Restrictions de Chorégraphie – Danse d'Interprétation</b> (Cf règle 1.5.1 b) ) Ex : - poser les mains sur la glace avec excès <ul style="list-style-type: none"> <li>- poser les genoux sur la glace avec excès</li> <li>- prendre appui sur la barrière du côté opposé aux Officiels d'Arbitrage avec excès</li> <li>- prendre appui sur la barrière du côté des Officiels d'Arbitrage</li> <li>- arrêts avec excès (plus de 3)</li> </ul>	- 1,0	<b>Juges (yc JA) à la majorité – pas de déduction si 50 :50</b>